

Applications

Les filets de sécurité verticaux sont destinés à équiper les garde-corps sur les côtés extérieurs des échafaudages, plate-formes et passerelles, ainsi qu'à sécuriser les travaux sur toitures.

Normes

Les filets garde-corps sont désignés dans la norme NF EN 1263-1 comme des filets sur structure porteuse pour utilisation verticale. Ils permettent d'éviter l'utilisation de lisses intermédiaires. La dimension de la maille ne doit pas excéder 100 mm. Ils sont munis d'une lisière renforcée avec ralingue incorporée.

Leur montage doit répondre aux exigences de la norme NF EN 1263-2.

Mise en œuvre

Les filets de sécurité doivent être solidement fixés à la main-courante du garde-corps. Ils doivent être bien tendus pour éviter toute présence de flèche. Il existe différentes possibilités de fixation. Nous préconisons l'utilisation de nos liens Isilink-Clips, cousus à intervalle de 75 cm.

Remplacement / Réparation

Un filet doit être remplacé dans les cas suivants :

- Filet ayant récupéré une personne ou une masse au moins équivalente;
- Filet qui n'a pas la résistance minimale requise après test de la maille d'essai;
- Filet présentant une maille défectueuse, une ralingue blessée ou des accessoires d'accrochage usagés.

Les filets peuvent être réutilisés uniquement après vérification ou réparation par le fabricant ou par une personne compétente spécialement formée.

Stockage

Les filets doivent être stockés dans un lieu sec à l'abri de la lumière et des agents chimiques, à l'écart de toutes sources de chaleur.

Utilisation des filets

Les filets de sécurité doivent être protégés contre les projections de matières incandescentes provoquées par les travaux de soudage ou de découpage au chalumeau, contre les parties tranchantes et contre les produits ou atmosphères corrosifs.

Il est impératif d'enlever au fur et à mesure les matériels et matériaux tombés dans les filets. Rappel : ne rien jeter dans les filets !

En cas d'utilisation par des températures extrêmes (< 20° C - > 50° C), il est recommandé de consulter le fabricant.

1 Identification

Chaque nappe de filet doit être identifiée suivant la norme NF EN 1263-1.

L'écusson d'identification doit porter les renseignements suivants :

- Date de fabrication et nom du fabricant
- Type et catégorie du filet suivant NF EN 1263-1
- Référence article
- Absorption minimale d'énergie ou résistance minimale de rupture de la maille d'essai suivant ISO 1806
- Numéro d'attestation de l'organisme certificateur qui a réalisé les essais

2 + 3 Essai de vieillissement

Nos filets antichute sont munis de 3 mailles d'essai, plombées avec un numéro d'identification, identique à celui de l'écusson (voir photo 3). Ceci permet de s'assurer de la même origine du filet et de la maille d'essai.

Les filets de sécurité peuvent être utilisés sans vérification de la maille d'essai durant 12 mois après leur fabrication. Passé ce délai, les mailles d'essai doivent être testées afin de contrôler la résistance minimale de rupture.

Réf. 9700 : Essai d'une maille plombée

pièce

Si la maille plombée possède toujours la résistance de rupture/absorption d'énergie requise, nous vous remettons un écusson d'essai avec le numéro d'identification, que vous attacherez au filet concerné (voir photo 2). Ceci permet de réutiliser le filet pour une période d'un an. Référez vous également aux conditions de remplacement.



Etiquette recto 1



Etiquette verso 1



2



3